

Lettre aux Jocassiens

Partageons l'Avenir

Février 2015

EDITORIAL

Cette première « Lettre aux Jocassiens » nous donne l'occasion de vous souhaiter **une bonne et heureuse année** et de vous rappeler notre engagement, en portant la parole de toutes celles et de tous ceux qui ont soutenu notre liste lors des précédentes élections municipales.

Nous n'entendons pas jouer les opposants systématiques. Nous pensons par contre qu'il est important de dénoncer, quand il le faut, les choix qui sont contraires à la cohésion et à l'avenir de notre ville.

Nous serons attentifs à tout ce qui concerne le devenir de notre cité sous tous ses aspects. Les projets urbains tant attendus et qui doivent redonner le dynamisme perdu par rapport aux villes environnantes, verront-ils enfin le jour ? Les projets d'entraide sociale qui ont été initiés lors du mandat précédent seront-ils préservés, en la matière nous pensons en particulier à l'Épicerie Sociale, un exemple on ne peut plus concret de ce qu'est la fraternité ? Deux projets parmi tant d'autres qui font l'unité et la cohérence d'une communauté.

Lors de son discours de vœux, M. le Maire consacrait une grande partie de celui-ci à la critique de son prédécesseur. Cependant, le verbiage ne suffit plus à masquer la totale absence de perspectives. Où est le « nouvel élan », si ce n'est vers le passé ?

Où en sont les promesses de campagne : pour les jeunes ? Pour l'éducation ? Pour l'urbanisme ?...

Notre ville a pourtant besoin de poursuivre, sans attendre, le travail engagé depuis 2008, afin de combler le retard qu'elle connaît depuis des décennies.

2015 ne sera sans doute pas une année tout à fait comme les autres. Elle donnera, à chacun, l'occasion de faire entendre sa voix, lors des élections cantonales en mars et régionales en décembre. Autant de rendez-vous avec notre démocratie. Elle est un bien précieux. Sachons la préserver en la faisant vivre.

**Meilleurs vœux à tous
Partageons l'Avenir**

LIBERTE !

En ce début d'année 2015, les polémiques font fureur autour de l'identité française, la liberté de la presse est mise à mal avec la tuerie perpétrée au sein de la rédaction de Charlie Hebdo, un journal réputé pour son humour grinçant et sa liberté de parole. Les attentats commis durant ces trois jours de folie sont les plus meurtriers en France depuis plus de cinquante ans. Comme la foule immense de nos compatriotes qui ont brandi lors des manifestations du dimanche 11 janvier, le fameux « Nous sommes Charlie », nous avons envie de redire notre attachement aux valeurs qui sont le fondement de notre république.

Sur le front de nos mairies, le premier principe gravé est **liberté**.

Une des libertés premières visées au travers de ces actes barbares est bien entendu la liberté d'expression. Cabu, Wolinski, Charb, Tignous et leurs confrères n'avaient pas d'arme à la main, juste un crayon. Ils soulignaient ce qu'ils considéraient comme être la misère, les excès, les abus, les incohérences, les horreurs et les injustices de notre monde.

Bonimenteur ou malhonnête ?

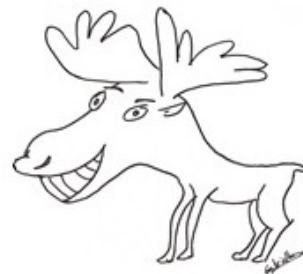
Le 18 décembre 2014, la nouvelle majorité municipale, a voté le premier budget de sa mandature. Nous avons voté contre.

Petit rappel sur le déroulement du vote :

Au terme du débat budgétaire, après nous avoir laissé exprimer nos raisons de voter contre ce budget, le Maire a précisé qu'en « ne votant pas le budget de la commune, nous votions contre le versement de la subvention au Centre Communal d'Action sociale (CCAS)... ».

En rappelant que l'un des éléments du budget porte sur la subvention versée au CCAS (256 320 € sur un budget de 22 millions €), le Maire voudrait laisser croire que nous avons voté contre cette subvention au CCAS. Dans son discours des vœux du 19 janvier, le Maire réitère publiquement ces propos « la minorité a voté contre le budget du CCAS... ». En laissant entendre que cette minorité n'accorderait pas d'importance aux questions sociales, si préoccupantes en cette période.

AVIS DE RECHERCHE



**L'ELAN JOCASSIEN
vif de préférence**

**A ramener à M. le Maire
si vous le retrouvez dans
les rues de la commune**

Cette lecture et ces déclarations sont donc tout simplement malhonnêtes. La majorité du conseil municipal, le Maire en tête, ne sait-elle pas que voter un budget primitif, ce n'est pas voter les subventions qui feront l'objet d'une délibération spécifique ? Monsieur le Maire et les conseillers municipaux, minoritaires du précédent mandat, ont-ils déjà oublié qu'ils ont voté systématiquement contre les 6 budgets primitifs ? La majorité d'alors a-t-elle utilisé à ces occasions cet

argument fallacieux pour discréditer son opposition et en particulier lors des vœux de la nouvelle année ?

Quand un Maire prêche la transparence, l'honnêteté et la concertation, ces déclarations devraient aussi guider les paroles et les actions en général. Alors M. Veyrine, pourquoi autant de boniments ? Pourquoi vouloir, de manière déloyale, tenter de discréditer sans scrupule votre minorité, en déclarant, par ailleurs, vouloir travailler avec nous de manière constructive ? Le combat électoral pour la mairie est fini pour les quelques années à venir ! Quel est donc votre intérêt ? Vous vous dites le Maire de tous les Jocassiens, en agissant de la sorte, c'est l'ensemble de ceux qui n'ont pas voté pour vous, et dont vous êtes pourtant aussi le Maire, que vous méprisez !

Dans cette période trouble, quand tous appellent à l'unité nationale et à la politique intelligente, vous nous montrez un visage tellement différent de celui qui est allé défilé le 11 janvier à Pontoise.

Ressaisissez-vous Monsieur le Maire. Que ces valeurs, auxquelles vous déclarez être attaché, ne soient pas que des boniments !

Quand budget rime avec opacité

Un premier exercice budgétaire complet élaboré par l'équipe municipale de M. Veyrine.

Ce que nous en retiendrons et pourquoi nous avons voté contre le budget de manière globale et non, comme notre Maire l'a sous-entendu lors des vœux du 19 janvier, contre le budget du CCAS.

Un budget dans la plus grande opacité

Les montants détaillés par secteur : enfance, jeunesse, culture, espaces verts, voiries... figurant dans les exercices précédents donnant une vision plus politique de la prévision budgétaire n'ont pas été diffusés lors du vote du budget au conseil de décembre 2014, seule une vision très globale a été présentée lors de ce vote.

Ce manque de transparence s'est également traduit par l'absence de réponse aux nombreuses questions que nous avons formulées concernant les actions concrètes qui nous auraient permis d'avoir un réel éclairage sur les orientations 2015.

Un budget de fonctionnement dans la continuité de 2014

Malgré le leitmotiv concernant le contexte budgétaire difficile et la baisse des dotations de l'état (- 467 000 €), les recettes de fonctionnement sont stables. L'augmentation des recettes fiscales (impôts fonciers et locaux) (+ 267 000 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 44 000 €), **alors que les charges afférentes sont affichées à la baisse dans le budget qui nous a été présenté**, viennent en partie compenser la baisse des financements de l'état.

La Maison de la Petite Enfance, un atout envié par les villes voisines, a permis d'obtenir des recettes supplémentaires (+ 182 000 €) du fait de la mise aux normes des lieux d'accueil pour les tout-petits.

Ceux qui critiquaient hier la politique menée dans le domaine de la Petite Enfance bénéficient aujourd'hui des avantages liés aux actions de leurs prédécesseurs : une qualité d'accueil renforcée et un soutien budgétaire accru.

Ce que nous retiendrons malgré tout de ce budget en analysant le document comptable officiel, faute de mieux :

- **Une hausse inquiétante des frais récurrents de télécommunications** (+ 33 000 € soit + 54 %) qui ne peut s'expliquer uniquement par l'installation de lignes internet dans les groupes scolaires.
- **Des indemnités des élus en croissance** de 4 400 € malgré la pression financière.
- **Un absent dans ce budget 2015, le secteur jeunesse**, alors que lors de sa campagne « Un élan pour Jouy » avait fait une de ses priorités les activités à destination des jeunes, nous constatons plutôt un encéphalogramme plat, voire même une régression avec l'abandon du dispositif pour les départs autonomes sans réflexion préalable sur son utilité ou sa finalité. Ce dispositif avec une communication appropriée et des règles clairement définies aurait permis de soutenir des jeunes dont les parents ne peuvent supporter en totalité un projet d'études à l'étranger.
- **Des économies significatives en matière de communication avec l'abandon de la distribution du « Vivre à Jouy »**. Une simple question : ce journal est-il un luxe ? Celui-ci s'adressait à tous et permettait surtout d'avoir un

retour sur la gestion de la ville : les projets, les activités quels que soient les domaines de compétence de la commune. A la fois lien social et vecteur de la démocratie, ce dernier a été jeté aux orties rendant encore moins lisible l'action municipale.

La municipalité entame donc l'année 2015 dans l'opacité en réduisant au strict minimum sa communication et les éléments qui donnent un éclairage sur sa gestion.



C'est vraiment trop injuste

Pour solde de tout compte, il était une fois un pauvre maire qui ne savait pas compter !

Les fêtes de fin d'année furent un moment propice pour renouer avec la magie des contes. Et réjouissons-nous. Nous avons le privilège d'avoir parmi les Jocassiens un conteur hors-pair : notre Maire à tous.

Un Maire travaillant 70 heures par semaine pour sa commune. Désirant néanmoins conserver une activité professionnelle, il dit avoir « perdu plus de 15 % de revenus ». Moins 15 % de revenu professionnel ?

Heureusement l'Etat permettait la rétribution des élus (art. L.2123-20... du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce Maire disait à qui veut l'entendre qu'une indemnité de 1 657,39 € compensait en partie seulement sa perte de salaire. Si son revenu professionnel est amputé de 15 %, ce salaire serait-il donc de 9 400 €/mois ?

Sans doute par excès de travail, notre Maire :

- Se trompe dans le montant de son indemnité. Quand le conseil municipal vote une indemnité brute de 3 221,75 €, c'est 2 377 € en net que perçoit le Maire (soit 37 % de plus que le Maire précédent) et non pas 1 657,39 €...
- Oublie d'indiquer qu'une indemnité supplémentaire, minimale, de 1 346 € nette, au titre de Vice-Président (VP) d'agglomération, s'ajoute à ses indemnités de Maire et vient compléter ses revenus.

Au total ce sont donc bien plus que quatre SMIC (valeur au 1/01/2015 = 1 137,72 € x 4) que perçoit notre Maire, comme revenu.

Nous concluons simplement qu'il est inutile de sortir les mouchoirs en lisant le « conte » de Monsieur le Maire – Que si notre Maire « conte » bien, il « compte » mal - Que s'il n'est pas « honteux » de gagner, honnêtement de l'argent, il l'est moins de « conter » des histoires pour justifier de son augmentation d'indemnité.

Permanences des élus de l'opposition municipale « Partageons l'Avenir » :

Afin de vous rencontrer pour échanger avec vous, au local des élus à proximité de la piscine, les samedis :

- 7 mars 2015 de 10h00 à 12h00
- 30 mai 2015 de 10h00 à 12h00

Groupe « Partageons l'Avenir » : Janine Maupertuis, Eric Lobry, Valérie Zwilling, Bernard Maillard, Samir Tamine, Bernadette Hoël.

Ne pas jeter sur la voie publique.